

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Chamberaud s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 24 juin 2026 et sous la présidence de Monsieur Charles MALINAS, Maire.

Conformément à la loi du 5 avril 1884 la séance a été publique.

Etaient présents : Mesdames BRILLAUD, LAGEDAMOND et GEFFROY.
Messieurs MALINAS et FASSOT.

Etait excusé : Monsieur MELHAA-LELIEVRE.

Etait absent (jusqu'à 19h30) : Monsieur MERIGOT.

Madame Chloé LAGEDAMOND a été élue secrétaire de séance.

Après lecture, les membres du Conseil Municipal donnent leur approbation concernant le procès-verbal de la séance précédente.

Désignation coordonnateur recensement de la population

Délibération 01/01/07/2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations de recensement de la population pour l'année 2027 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame DA SILVA Nathalie, secrétaire générale de mairie, comme coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement .
Le coordonnateur communal bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures accordées aux opérations de recensement et recevra 16.16 € pour chaque séance de formation.

D'autre part nous avons également besoin d'un agent recenseur. Lukas Mérigot a donné son accord oral pour accomplir cette mission.

19h30 : Arrivée de Stéphane MERIGOT, conseiller municipal.

Fiabilisation des taxes foncières

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques concernant la fiabilisation des bases foncières qui était initialement envisagée de façon globale au niveau national et qui, finalement, est

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2026

réorientée au niveau local, subordonnée à la décision des collectivités volontaires. Cette opération vise à mettre à jour les évaluations foncières des maisons et appartements de catégories 1 à 6. Elle permettra d'assurer une meilleure équité fiscale entre les administrés.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas effectuer cette révision cette année.

Membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la constitution de la liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs. Cette liste devra comprendre douze noms de commissaires titulaires et douze noms de commissaires suppléants.

Après délibération, le Conseil Municipal a proposé :

Délibération 02/01/07/2026

M. Axel MELHAA
Mme Pascale GEFFROY
Mme Béatrice BRILLAUD
M. Stéphane MERIGOT
M. Francis FASSOT
Mme Chloé LAGEDAMOND
Mme Christine SIMON
M. Michel GIRON
Mme Evelyne GIRON
M. Michael DYSON
Mme Stephanie HEIDRICH
M. Nicolas LAGEDAMOND

M. Philippe REDIN
Mme Nathalie DA SILVA
M. Michel PEYROT
M. Michel ROUDIER
M. Daniel JOYON
M. Jean-Baptiste DA SILVA
M. Olivier SUGIER
M. Pierre MERIGOT
M. Robert NEBOUT
M. Vincent SELLIER
M. Francis COURSAGET
M. Philippe LAGIER

MOTION concernant l'exclusion de la voirie de la DETR

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de motion concernant l'exclusion de la voirie de la DETR :

Considérant, pour rappel, que la Loi de Finances 2026 a entériné un prélèvement budgétaire de plus de 2 Mds € sur les collectivités pour parvenir à un objectif « virtuel » de réduction du déficit public de l'Etat et que pendant ce temps, les communes et intercommunalités affichent un équilibre « réel » de leur budget ;

Considérant que les différents mécanismes de ponction par l'Etat sur les ressources des collectivités sont à tout le moins reconduits voire institués avec un nouveau Dilico, la non-indexation de la DGF...

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2026

Considérant que dans le projet de Loi de Finances 2026 figurait la menace de fusion des trois dotations : la DETR, de la DPV et de la DSIL dans d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT),

Considérant que la DETR constitue, depuis plus de quarante ans, un outil de financement souple et essentiel pour soutenir les projets d'investissement des communes et intercommunalités rurales.

Considérant que sa gestion au niveau départemental, en direct avec les préfets, incarne un lien de proximité et de confiance entre l'Etat et les territoires ruraux,

Délibération 03/01/07/2026

Considérant que cette année, il semble que tout projet relatif à la voirie soit exclu du champ de la DETR alors que la route – avec plus de 6700 kms de voiries communales et plus de 4000 kms d'axes départementaux – reste notre moyen de mobilité privilégié voire unique dans les territoires hyper ruraux,

Considérant que notre maillage routier que ce soit dans son entretien, son extension, sa mise en sécurité...est un enjeu primordial profondément lié à l'attractivité et à l'aménagement du territoire,

Considérant que si cette orientation devait se confirmer, son impact sur l'investissement et les entreprises locales, et donc sur l'activité et les emplois, serait extrêmement grave,

Considérant le défaut de visibilité quant au montant et à la pérennité des dotations ainsi que les efforts budgétaires importants déjà consentis par les collectivités,

Par conséquent, les membres présents du Conseil Municipal de Chamberaud, à l'unanimité,

demandent à M. le préfet de bien vouloir revoir, au sein de la commission départementale d'élus, les critères d'attribution en réintégrant l'éligibilité des opérations de voirie – à l'instar de la Corrèze qui dans son règlement 2026 a conservé les « travaux sur les voies communales et d'intérêt communautaire » avec des taux d'intervention entre 35 % et 45%– ce qui constituerait un signe de confiance vers une gestion déconcentrée effective et concertée permettant une adaptation à nos priorités locales.

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2026

Acquisition parcelle – Piste du Puy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une parcelle, située sur la piste du Puy, pose problème quant au projet d'installation de la canalisation d'eau par le syndicat des eaux creusoises. Pour rappel, le cheminement de la piste sur site ne correspond pas au cadastre. De ce fait, la canalisation va passer sur des terrains privés et le syndicat doit alors avoir l'autorisation de chacun des propriétaires.

Le propriétaire de cette parcelle est décédé et la succession de celle-ci n'a pas été faite. Les bénéficiaires présumés ne sont pas trop intéressés, trop de frais pour si peu. Le syndicat des eaux creusoises proposent alors d'acheter ce terrain et de le revendre à la commune pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la commune possède une parcelle, justement en face.

Le Conseil municipal donne un accord de principe unanime.

Adhésion FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine du Limousin.

Après délibération les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette adhésion pour un montant de 100 €.

Délibération 04/01/07/2026

Ils ne souhaitent pas donner suite à la sollicitation de l'association des Bleuets de France.

Travaux divers

Bancs : Un banc a été installé au Puy, les habitants sont très contents. La question de l'emplacement de celui du Chiron se pose. Les conseillers municipaux du village concerné vont y réfléchir. Chloé suggère d'installer des bancs ainsi qu'une table sur la place de l'église. A voir.

Jardin du souvenir : Kévin Chapuzet, maçon, Axel et l'agent technique communal doivent se rendre sur place pour une étude plus précise.

Logement : L'électricité avance. Après étude et comparaison, le Conseil Municipal s'arrête sur le montant de 340.00 € mensuel pour la location.

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2026

Signalisation : Les panneaux indiquant les numéros des maisons du Puy sont en cours de réalisation, par l'agent technique communal.

Communication

Monsieur le Maire propose de collecter les adresses mails des habitants et de présenter à nouveau l'application Illiwap. Un flyer rédigé par Christine Simon et Charles sera distribué dans les à lettre par Chloé.

Monsieur le Maire donne des nouvelles sur le prochain réaménagement de la collecte des déchets.

SICTOM

Une rencontre sur l'avenir du SICTOM entre celui-ci, la communauté de Communes Creuse Sud-Ouest et la Communauté de Communes Marche Combraille doit se tenir fin juillet.

Etant donné que le SICTOM gère actuellement 12 communes sur le territoire de la com com Creuse sud-Ouest et 11 communes sur le territoire de la com com Marche Combraille, tout devrait être repris par chacune des communautés de communes correspondantes.

La communauté de communes Marche Combraille n'a pas encore pris de décision.

La commune d'Ahun aurait le souhait d'avoir une déchetterie. Si ce n'est pas le cas et que celle de St Pardoux les Cards serait toujours accessible, il faudra l'accord des 12 communes.

Extension déchetterie-SICTOM

Monsieur le Maire nous informe que le terrain a été acquis quant au projet d'extension de la déchetterie de St Pardoux les Cards dont l'ouverture est prévue pour janvier 2026. Considérant les importants changements en vue concernant le sujet des déchets, le SICTOM a décidé une pause dans ce dossier.

La visite d'une déchetterie à plat près de Moulin est prévue pour la semaine prochaine.

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2026

Com com Creuse Sud-Ouest : 8 à 10 maires forment un groupe de proposition pour inciter la communauté de communes à être à l'écoute des communes. Ce dernier a bien été accueilli par la nouvelle gouvernance.
D'une manière générale monsieur le Maire constate une bonne entente au sein de cette collectivité.

Questions diverses

Agent entretien : Le contrat CDD de notre agent d'entretien est arrivé à terme fin juin. Nous avons alors décidé de son embauche en CDI. Cependant c'est impossible, en effet, dans la fonction publique territoriale toute embauche en CDI doit être précédée d'un cumul de 6 ans en contrat CDD. Nous signons donc un contrat CDD sur 3 ans, soit jusqu'à ses 6 ans d'emploi dans notre structure.

Office de Tourisme : Mécontentement entre l'Office de Tourisme et la com com Creuse Sud-Ouest sur le montant de la subvention à attribuer à la première pour la deuxième.
Un audit a pu faire ressortir l'absence d'utilité d'un directeur au sein de l'Office de Tourisme.

Ancien ordinateur : Il n'est plus d'utilité. Il est fait une proposition de don à une association. Ce sera l'association du Moutier d'Ahun, Notre Dame du Moulin. Accord à l'unanimité moins une abstention.

La séance est levée à 21 heures et 11 minutes.

Charles MALINAS Pascale GEFFROY Stéphane MERIGOT

Béatrice BRILLAUD Francis FASSOT Chloé LAGEDAMOND

Délibération 01/01/07/2026 Désignation coordonnateur recensement de la population
Délibération 01/01/07/2026 Membres de la Commission Communale des Impôts Directs
Délibération 01/01/07/2026 MOTION concernant l'exclusion de la voirie de la DETR
Délibération 01/01/07/2026 Adhésion FONDATION DU PATRIMOINE
